

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

À L'OCCASION DE LA RÉCEPTION SUIVANT LA MESSE ROUGE

**CHÂTEAU LAURIER, OTTAWA
22 SEPTEMBRE 2011**

Monsieur le Juge Lebel,
Monsieur le Président Scheer,
Monsieur l'Archevêque Prendergast,
Monsieur Roussy,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Le Président Scheer et moi sommes ravis d'être les hôtes de cette réception dans l'historique Château Laurier à la suite de la Messe rouge annuelle, qui a eu lieu cette année à la cathédrale Notre-Dame et qu'a présidée l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Terrence Prendergast.

La Messe rouge se produit à l'occasion de la reprise des travaux des cours de justice. Son nom lui vient de la couleur des toges que portent les juges ainsi que des membres du clergé lors de sa célébration, alors que l'Esprit Saint est invoqué au nom des juges, des avocats et des autres intervenants du système de justice.

Il s'agit d'un usage de longue date, qui reprend celui qui a vu le jour à Paris en 1245 et sous le règne d'Édouard 1^{er}, en Angleterre en 1310. La Messe rouge n'a peut-être pas eu lieu chaque année depuis, mais, actuellement, elle est célébrée tous

les ans dans de nombreuses villes au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les gens de toutes les confessions sont les bienvenus à cette cérémonie.

La Saint Thomas More Lawyer's Guild d'Ottawa organise cette réception chaque année. Pour ceux qui ne seraient pas bien informés du contexte, Sir Thomas More était connu à l'époque comme avocat et était aussi un membre très important de la cour d'Henri VIII. Malheureusement, il préconisa ce que le monarque régnant considérait comme le mauvais côté d'une dispute au sujet du *Supremacy Act*, ce qui lui fit directement et littéralement perdre la tête. À l'époque, le système juridique était soumis à des normes légèrement différentes. En 1935, le pape Pie XI a reconnu son martyr et l'a canonisé. En 2000, le pape Jean-Paul II a nommé Saint Thomas More saint patron des hommes d'État et des politiciens.

La tradition veut qu'un conférencier de renom soit invité à s'adresser à l'assemblée. J'ai eu le privilège de le faire l'an dernier à Toronto, mais, cette année, nous avons avec nous quelqu'un qui, comme Sir Thomas More, est également membre d'une instance juridique de très niveau, en l'occurrence la Cour suprême du Canada.

Le juge LeBel est né à Québec et a obtenu un baccalauréat ès arts du Collège des Jésuites de Québec en 1958, et en 1961, un diplôme en droit civil de l'Université Laval.

Avant d'être nommé à la Cour d'appel du Québec en 1984, le juge LeBel s'est taillé une solide réputation au Québec à titre d'avocat spécialisé en droit du travail, d'auteur d'ouvrages juridiques et de professeur de droit. En cours de route, il a trouvé le temps d'écrire un livre qui est devenu une référence incontournable en matière de droit du travail au Québec.

Le juge LeBel a été nommé à la Cour suprême du Canada le 7 janvier 2000. Depuis sa nomination à la Cour suprême, il a rendu plusieurs jugements importants sur des questions qui relèvent du droit civil et de la common law. Ses décisions ont eu une incidence considérable sur la jurisprudence au Canada et vont certainement en avoir encore une jusqu'à son départ de la magistrature.

Je vous invite donc à vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à l'un des membres en vue de la Cour suprême du Canada, un brillant juriste, le juge LeBel.